

Liquidation de la PJJ : Et maintenant, on finit le travail !

Le SNPES-PJJ/FSU Grand-Nord a refusé de siéger au Comité Technique Inter-régional du 25 juin 2020 afin de dénoncer les attaques de l'administration contre nos missions et nos droits, et le mépris complet des personnels et de leurs représentants. Voici la déclaration que nous avons lue :

Monsieur le Directeur Inter-régional,

Une fois de plus vous convoquez un Comité Technique Inter-régional dans le seul but de **nous informer des décisions déjà mises en oeuvre, à marche forcée**, par l'administration. Sur la mobilité par exemple : nous convoquer pour nous expliquer dans le détail la façon dont l'administration va, à l'avenir, **se passer des représentant.e.s du personnel pour mieux gérer les carrières des agents comme ça l'arrange**, c'est du cynisme et du mépris pour les personnel.e.s.

Si nous avons accepté de renouer le dialogue social à trois reprises lors de la période difficile de confinement que nous venons de traverser, c'était dans le seul but d'accompagner au mieux les personnel.e.s, de garantir leurs droits et les conditions d'accueil et d'accompagnement des jeunes et de leurs familles. Pour autant, **toutes nos interpellations sur les transformations de nos missions, de nos statuts et conditions de travail, sont restées sans réponses**. Et nous n'avons plus le temps de parler dans le vide !

Alors, plutôt que de vous entendre nous expliquer dans le détail des textes et réformes que nous connaissons déjà, et que nous combattons, nous préférons consacrer notre intervention syndicale à **aller à la rencontre de nos collègues, pour les informer et les mobiliser, pour défendre la dimension éducative de nos missions et préserver nos conditions de travail**.

Puisque la parole des personnel.e.s n'est plus

jamais entendue dans le cadre du dialogue social, nous continuerons de la porter autrement, comme lors de la journée de grève du 12 mars dernier.

Nous continuerons à combattre la destruction du service public...

Nous nous opposons à la Loi de transformation de la fonction publique de 2019, qui **démantèle le statut des fonctionnaires, généralise la précarité et la mise en oeuvre des réformes statutaires au rabais**. Cette même loi acte la disparition des CAP de mobilité : suppression du barème à l'ancienneté, profilage des postes, gestion individuelle des carrières.

Pourtant, **le système libéral de management des services publics, a largement montré ses limites au cours de la pandémie, notamment dans le domaine de la santé**. Mais ce système continue de s'imposer brutalement, entraînant la destruction des collectifs de travail et une individualisation des carrières et des rémunérations basée sur la valorisation de la « manière de servir ».

Mais ce sont ces mêmes collectifs de travail qui ont su être solidaires, sur les terrains, pour faire face à la crise sanitaire, pour s'organiser, pour répondre aux besoins des jeunes et des familles. En les détruisant, vous faites le choix d'un ancien monde dont nous ne voulons plus. **Plus jamais ça, plus jamais le management et "l'efficacité" au détriment de l'humain et du service public !**

...Et à défendre nos missions, tous dispositifs et tous corps confondus

Depuis plus d'un an, **nous menons une campagne contre l'abrogation de l'Ordonnance de 45 et le projet de code de justice pénale des mineur.e.s**. Mais l'administration, profitant de la période de confinement, continue les attaques via la Loi de Programmation Justice du 23 mars 2019 et l'application



SNPES-PJJ/FSU Grand-Nord

snpespjjsugrandnord@gmail.com
06.31.52.48.69

21 rue Sully – espace 35–80000 AMIENS



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

du volet peines aux mineur.e.s. Son application est brutale et se fait sans aucune concertation, ni avec les organisations syndicales, ni avec les professionnel.e.s de la justice. **Il s'agit d'accélérer la transformation de nos missions éducatives en missions de probation et de contrôle, et d'aligner encore un peu plus la justice des enfants sur celle des adultes.** Ainsi, il revient désormais aux éducateur.trice.s de milieu ouvert de proposer et de mettre en œuvre des peines, comme par exemple la détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE) : proposition anticipée, évaluation sur tous les plans (faisabilité technique, maturité psychique du ou de la jeune, contexte familial, conception de l'emploi du temps, estimation de la durée), présence à la pose du bracelet, rapport d'incident. Bref, **l'éducateur.trice n'accompagne plus un.e adolescent.e, il prépare une peine !**

Les services d'insertion dans le cadre de la MEAJ et du sursis probatoire renforcé, les hébergements dans le cadre des DDSE, perdront encore davantage leur autonomie pédagogique, déjà largement mise à l'épreuve, ainsi que leur fonction protectionnelle et émancipatrice.

En dépit des objectifs affichés de diminuer l'incarcération des mineur.e.s, nous affirmons au contraire que **le recours massif aux aménagements de peines ab initio et aux peines probatoires, va accentuer le nombre de mineur.e.s incarcéré.e.s** pour non respect de ces obligations, ainsi que le nombre de mineurs sous écrou même s'ils ne sont pas incarcérés. Cette affiche d'une baisse programmée du nombre de mineurs détenus, nous apparaît d'autant plus fallacieuse que, dans le même temps, une nouvelle UEMO doit être créée à Lille afin de répondre au besoin en personnel (5 ETP d'éducateurs) du futur Quartier Mineur de Loos. **La création nette de 30 places de prison supplémentaires sur la DIR montre la réalité pénale qui se profile vraiment.**

Nous continuerons à défendre nos conditions de travail, qui se dégradent toujours plus : normes trop élevées, multiplication des missions, management autoritaire, pressions engendrées par

les politiques pénales, perte de sens de nos missions, injonctions paradoxales et double-discours... **Les motifs de souffrance, mais aussi de colère, sont nombreux.**

Parallèlement, le recours important au télétravail durant la période de crise sanitaire a permis à l'administration d'expérimenter de nouvelles formes de « mises au travail », dont on perçoit déjà les dangers en termes de modification des amplitudes horaires, de fragilisation des collectifs de travail et de remise en cause de la charte des temps (suppression de jours de congés). **Dans la continuité de ce démantèlement en règle, s'annoncent d'autres chantiers menés par la DGAFP, sur le temps de travail et la remise en cause des accords ARTT de 2002 obtenus de dure lutte.**

Les attaques sont tellement nombreuses contre nos missions et nos droits qu'il faut en saisir le sens global. **Des agents au pas, mis en concurrence, chargés de préparer et d'exécuter des peines dans une justice des mineurs calquée sur celle des majeurs, voilà le projet.** Nous transformer en coordinateurs de parcours, voilà l'idée. La PJJ ne se transforme pas, elle n'évolue pas, elle ne se réinvente pas : on la liquide, une bonne fois pour toutes ! Après des années de politiques répressives et sécuritaires, vous posez la pierre finale d'une entreprise de démolition qui arrive à son terme.

À l'heure où la crise sanitaire doit nous amener à ouvrir le débat pour une autre société, un autre service public, vous courez après les dogmes d'une idéologie qui ravage le travail social, comme il a ravagé le service public de santé.

Pour le SNPES-PJJ/FSU Grand-Nord, l'heure n'est donc plus à vous écouter poliment décliner la mise en œuvre de ces politiques brutales et nocives. Dans les services, avec nos collègues, nous voulons passer au jour d'après, celui d'une remise au cœur de l'intérêt général et de la solidarité collective.

Cette PJJ-là, nous n'en voulons plus !

Les services publics au service de la société !